

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 3 Novembre 2025

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception des excusés Lorris ANTONINI donnant pouvoir à Patrick MASSENET, Elise DEZAVELLE donnant pouvoir à Philippe GOETZMANN, Nathan FLURY donnant pouvoir à Olivier HOUOT, Jonathan GUENAIRE donnant pouvoir à Patrick MASSENET et Jean-Claude MARCHAL donnant pouvoir à Daniel ROESER.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025 dernier, transmis au préalable par voie électronique. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025 est validé à l'unanimité.

Demande tirs de nuit Louvetiers

Avant de débuter l'ordre du jour de la réunion, le Président MASSENET fait part de plusieurs demandes de tirs de nuit de la part de l'Administration. Il rappelle ici, que la chasse est ouverte et que c'est bien sûr aux chasseurs de réaliser les tirs en priorité. Pour autant, il peut exister quelques problématiques locales ou exceptions justifiant un tir des Louvetiers en période d'ouverture. Aussi, un tour des massifs concernés est réalisé et un avis concernant les demandes sera transmis à la DDT.

Lettre anonyme Massif 12

Olivier HOUOT, Administrateur du massif 12 a été destinataire de deux lettres anonymes semblant émaner de la même personne. Olivier HOUOT se rendra en gendarmerie afin de déposer une plainte ou une main courante. Le Président MASSENET rappelle que nous ne pouvons pas accepter ce genre de menace et que la FDC54 soutiendra bien entendu son Administrateur, dans des démarches en justice, s'il le fallait.

Influenza aviaire

Une mortalité importante de grues cendrées a été enregistrée sur la fin du mois d'Octobre et le début du mois de Novembre. Cela a entraîné la prise d'un arrêté préfectoral encadrant les activités de plein air dont la chasse. Ainsi, malgré d'importantes négociations de la part du Président MASSENET, la chasse du gibier d'eau et plus largement de la plume en zones humides est suspendue jusqu'au 20 Novembre (reconductible) sur 71 communes du département. La chasse du gibier à poil reste possible à conditions d'une parfaite application des règles de biosécurité. Des rappels ont été réalisés ce Lundi 3 Novembre aux titulaires de plans de chasse des 71 communes concernées afin de prévenir tout risque.

Point sur les dégâts

Un rappel est réalisé concernant la bascule vers le nouveau logiciel dégâts de gibier. C'est une période compliquée pour le service dégâts car la bascule vers le nouveau logiciel intervient en milieu de saison des récoltes.

Le Directeur demande ainsi l'indulgence auprès des agriculteurs, des chasseurs à prévenir et des Administrateurs pour les quelques couacs rencontrés ces dernières semaines.

Par ailleurs, les premières statistiques produites par ce nouveau logiciel sont plutôt bonnes. Il est fort possible que celles-ci soient légèrement sous estimées. Aussi, une vérification systématique, dossier par dossier, sera réalisée courant de la semaine 45 afin de produire des statistiques fiables et communicables aux différents partenaires.

Pour autant, il est à noter que les chiffres sont inférieurs à 600 hectares détruits toutes espèces et que nous sommes donc proches de l'objectif des 500 hectares détruits, négocié avec le monde agricole.

Un tour de chaque massif est réalisé, la situation des dégâts en cours et l'ambiance locale suite aux attributions complémentaires sont commentées par chaque administrateur.

Enfin, il est rappelé que la date limite d'enlèvement des récoltes est fixée pour le maïs grain au 15 Novembre. Ainsi, toute déclaration de dégâts arrivant après le 15 Novembre 2025 ne pourra être suivie d'une indemnisation.

Il est à noter que cette date est bien une date limite d'enlèvement des récoltes et non date limite de déclaration. Le code de l'environnement est très clair en ce sens. La déclaration doit donc intervenir 8 jours ouvrés avant la date fixée en CDI. Cette année la date limite de réception des déclarations aurait donc dû être le 4 Novembre dernier.

Nous n'appliquerons pas cette règle cette année mais elle prendra effet l'année prochaine avec une communication préalable aux représentants agricoles.

Avancement SDGC 2026-2032

Suite à la réunion de lancement et aux cinq réunions thématiques, une nouvelle réunion plénière afin de reprendre le projet de SDGC émanant des réunions thématiques s'est tenue, le 8 Octobre dernier. La prochaine réunion de rédaction se tiendra le 19 Novembre prochain au siège de la FDC54, afin d'aborder notamment les questions liées à l'espèce sanglier et à sa gestion.

Bilan comptable et comptes de résultats

Le bilan comptable ainsi que les comptes de résultats sont distribués à tous les participants.

Monsieur le Commissaire aux Comptes, Monsieur OLLIVIER, reprend les comptes et expose le résultat qui est de -681 459 € contre 679 488 € l'année dernière. Ce résultat largement déficitaire et la différence avec N-1 sont expliqués en très grande partie par l'augmentation important des dégâts entre 2023 et 2024.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur OLLIVIER, affirme la certification pure et simple des comptes et du bilan en l'état. Le bilan et les comptes de résultats sont adoptés à l'unanimité.

Le Trésorier Patrice NONDIER est remercié par le Président MASSENET pour son plein investissement dans son rôle de Trésorier et pour sa bonne gestion des placements de trésorerie.

Enfin il est rappelé qu'une étude analytique des comptes est réalisée annuellement afin d'éclater le compte service général du compte dégâts. Cette étude permet de facilement observer que le compte service général est excédentaire et que le résultat en net déficit repose sur les dégâts et donc sur l'augmentation importante des dégâts sur deux ans.

Questions diverses

Repas de fin d'année de la FDC54

Le repas de fin d'année de la FDC54 est fixé le Jeudi 18 Décembre 2025 prochain au Domaine des Templiers à BRULEY. Chaque Administrateur peut inviter, s'il le souhaite, une ou deux personnes méritantes de son massif.

Assemblée Générale

La date de l'Assemblée Générale de la FDC54 est fixée au 25 Avril 2025.

Fête de la Chasse

Les préparatifs de la Fête de la Chasse sont lancés. Après une brève discussion, il est décidé de reconduire le repas dansant du samedi soir. La question de la restauration se pose pour les midis afin que chaque personne puisse bénéficier d'un repas et que le temps de service ne soit pas trop long.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h00, et un repas est dégusté au Bouillon Rousselet à NANCY.

Le Président
P. Massenet

Le Secrétaire
M. Lorrain